

Un Smig à 21.000 ouguiyas

Entamées le 4 juillet dernier, les négociations entre les partenaires sociaux (patronat et syndicats) ont finalement débouché le 16 janvier dernier sur un accord sur les grands axes de l'emploi et des droits du travail. Quatre Centrales syndicales (CGTM, CLTM, UGTM, USLM, UTM), la Confédération nationale du patronat de Mauritanie (CNPM) et l'administration du travail ont finalisé cet accord ce lundi au ministère de la Fonction Publique et du Travail.

Au terme de négociations qualifiées d'historiques, les différents protagonistes sont parvenus à un compromis sur plusieurs points qui ont toujours constitué des sources de divergence. Depuis 25 ans en effet, il n'y a pas eu de véritables négociations entre les partenaires sociaux en Mauritanie.

"Avec la tenue et l'aboutissement de cette rencontre, dit le directeur du travail Khaled Ould Cheikhna, cela montre les nouvelles dispositions de l'Etat vis-à-vis de la société civile et des acteurs de la vie nationale. Les négociations ont été âpres, toutefois l'atmosphère était empreinte de responsabilité et de retenue".

Le premier point d'achoppement entre les partenaires sociaux était la base de la rémunération. Dans ce domaine, les partenaires sociaux ont décidé de prendre comme base de cette augmentation les salaires minimums catégoriels. Le SMIC légal actuel, de 4.312 UM, sera porté à 21000 UM, une augmentation qui entrera en vigueur dès janvier 2005.

Les parties recommandent, à titre exceptionnel, une flexibilité sur le premier semestre 2005 au secteur minier, afin, estiment-elles, de tenir compte des particularités propres à ce secteur.

En outre, les partenaires sociaux ont décidé, dans le cadre de cette augmentation de demander aux pouvoirs publics:

- une exonération d'impôts pour le SMIG;
- une neutralité fiscale de l'augmentation des salaires;
- une diminution de 10% des deux taux (15% et 40%) de l'impôt sur les

Un Smig à 21.000 ouguiyas

traitements et salaires (ITS) pour les ramener respectivement à 5 et 30%).

- Et enfin, la suppression de l'IMF.

Relativement à la formation professionnelle, les partenaires sociaux ont convenu d'œuvrer à la création de structures de formation professionnelle performantes. Tout comme ils ont décidé d'œuvrer à l'instauration d'un système de formation professionnelle à même, selon eux, d'assurer l'obtention d'un produit compétitif basé sur une réelle adéquation formation-emploi et la professionnalisation de la main d'œuvre nationale.

Les syndicats de travailleurs se sont engagés à sensibiliser leurs adhérents sur la qualité et le respect du travail. Ce qui permettra de faire ancrer au sein de notre main d'œuvre nationale l'idée selon laquelle sa compétitivité et, par conséquent, son positionnement optimal sur le marché de l'emploi réside dans son professionnalisme.

D'autre part, les partenaires sociaux ont recommandé au gouvernement d'exiger de toute société souhaitant opérer dans le secteur pétrolier la création d'écoles

de formation, préalablement à toute mise en exploitation. Ce qui pourrait permettre au marché du travail de répondre aux besoins de ces entreprises.

Cadres de concertation

Sur un autre registre, les partenaires sociaux ont opté pour l'instauration d'une concertation permanente pour consolider le climat social qui caractérise désormais leurs relations professionnelles.

Le cadre sera constitué d'un comité composé du directeur du travail, des secrétaires généraux des Centrales syndicales et de cinq représentants de la Confédération nationale du patronat mauritanien. La permanence de ce comité sera assurée par le directeur du travail. Le secrétariat sera assuré à tour de rôle par l'un des secrétaires généraux des organisations signataires de cet accord, suivant la périodicité fixée par ledit comité. Les partenaires ont recommandé au ministère du travail d'adopter un texte réglementant la matière.

Le statut des dockers a été évoqué au cours de ces négociations. Les partenaires sociaux ont convenu de procéder incessamment à un toilettage des textes régissant la profession de docker afin de les

rendre plus conformes aux réalités et aux exigences de la compétitivité. Ils entendent mettre en place un dispositif permettant la titularisation du plus grand nombre possible de dockers occasionnels. Ils entendent créer une structure chargée de familiariser les dockers aux techniques modernes de maintenance, d'organisation et de sécurité.

Sur le volet de la sécurité sociale, les partenaires sociaux ont regretté l'échec de la médecine du travail. Ils ont constaté aussi l'absence de couverture médicale appropriée. C'est dans cette optique qu'ils ont recommandé la création d'une branche assurance-maladie au sein de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Gonflés à bloc par ce succès, les partenaires sociaux ont convenu, enfin, d'entamer prochainement les négociations des conventions collectives. Ils se sont engagés à sensibiliser leurs adhérents respectifs pour la mise en application effective de ces accords. Des accords s'imposent à tous ceux qui sont affiliés aux centrales syndicales, mais pas au secteur informel et au secteur public.

Abdellahi Ould Mohamed dit Nahah, Secrétaire Général de la CGTM

"Nous sommes satisfaits. Ces négociations n'étaient pas très faciles. Mais au bout du compte, on est arrivé à une position de compromis."

Le Calame: Après de multiples rounds de négociations, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord. Qu'est-ce qui, selon vous, caractérise cet accord? Quelle lecture en faites-vous?

Abdellahi Ould Mohamed: Ces négociations ont été entamées par la volonté des partenaires sociaux. L'Etat a certainement facilité les choses en poussant les parties à le faire. Mais aussi en présidant et en arbitrant lesdites négociations. L'ordre du jour de ces négociations était une affaire des partenaires sociaux. C'est nous, avec le patronat, qui en avons fixé les modalités pratiques.

Ces négociations ont trop duré pour beaucoup de gens. Ce n'était pas notre point de vue. C'est parce que nous n'avons pas de véritable tradition de négociations sociales générales dans ce pays et surtout dans un contexte, il faut le dire, qui n'était pas assez facile. On est arrivé à toucher un certain nombre de domaines classiques, notamment l'augmentation des

salaires. L'amélioration du SMIG est substantielle, parce qu'il y a énormément d'indemnités. Le SMIG légal, même si on était dans une situation où il y avait ce qu'on appelle le minimum perçu légal, c'est-à-dire le SMIG proprement dit plus les différentes augmentations qui ne s'intégraient pas dans le salaire de base, était de 4312 UM. On est passé à 21000 UM. Certes l'incidence peut paraître pas très importante. Mais du point de vue de l'incidence de ce SMIG sur les accessoires, ça rendra cette incidence plus importante. Mais tout cela évidemment reste en deçà du minimum nécessaire vital pour survivre. On n'a pas dit qu'on a réalisé un peu aux Mauritaniens, un SMIG au véritable sens du terme. C'est-à-dire un SMIG qui permet à tout le monde de survivre, mais quand même, on a fait un pas sur ce plan.

Nous avons parlé des entreprises pétrolières. On a réclamé qu'elles engagent une formation professionnelle avant de commencer l'exploration pétrolière pour que les retombées

soient effectives pour le pays.

La création d'une branche assurance-maladie constitue une nouveauté. Avec le désengagement de l'Etat et la libéralisation, les travailleurs de ce pays ne sont plus pris en charge. Le volet santé constitue l'un des plus grands chapitres des budgets familiaux aujourd'hui.

La création d'un cadre permanent de concertation entre les partenaires sociaux, qui n'existait pas, permettra donc, toutes les fois que cela est nécessaire, de se retrouver. Mais au moins une fois par an, on aura à se revoir pour discuter de tous les problèmes y compris la gestion des salaires et de toutes les autres questions.

Au cours de ces négociations, il y a eu des hauts et des bas et un long de travail de coulisses. Ces négociations n'étaient pas très faciles. Mais au bout du compte, on est arrivé à une position de compromis. Certes, tout compromis ne donne jamais une satisfaction totale. Puisque chacune des par-

ties pense avoir donné plus ce qu'elle ne devait donner ou ce qu'elle souhaitait donner.

Je pense sincèrement que cela constitue un pas. Ce qui nous intéresse, c'est qu'il y ait un dialogue social dans ce pays. Sans dialogue social, il n'y aura jamais une croissance soutenue. Cette croissance ne peut exister que s'il y a une économie basée sur la redistribution. L'exemple des tigres de l'Asie est éloquent. Nous sommes satisfaits. Cela ne veut pas dire que nous avons eu tout ce que nous voulons. Ce que nous retenons, c'est la volonté d'amorcer désormais un partenariat social dans ce pays pour permettre à tous les problèmes d'être discutés dans un cadre bien déterminé. Et que toutes les parties s'engagent à faire le maximum pour que des solutions soient trouvées à tous les problèmes qui vont être posés.

L'autre élément extrêmement important, c'était la mise à l'épreuve de la capacité des organisations syndicales dans un contexte de pluralité, de manque d'expérience, d'expertise

syndicale, d'aller en rang serré dans une négociation face à un employeur uni. Ce n'était pas facile. Mais en tout cas, les organisations syndicales ont fait preuve d'une maturité qui laisse l'espoir que les travailleurs, à travers les organisations syndicales, peuvent mieux négocier et se crédibiliser et peut-être aller plus loin qu'une concertation. En tout cas, c'est notre souhait.

Nous espérons vivement une réunification du mouvement syndical dans ce pays sur des bases d'indépendance, de démocratie. Ce ne doit pas être une question de personnes. Même si les dirigeants actuels doivent partir dans l'intérêt d'une réunification du mouvement syndical sur des bases démocratiques pour lui assurer son indépendance de toutes les forces politiques. Ce serait le couronnement d'un processus qui doit être entamé et réfléchi de la part de tout le monde.

PROPOS RECUEILLIS PAR
THIAM MAMADOU